



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED (Bretagne rural et urbaine pour un développement durable)

Délibération n°2024_19_04_08

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en région Bretagne. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités, plutôt rurales, afin que les élu.es puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement et d'aménagement du territoire. Elle constitue un réseau de plus de 270 collectivités, avec trois objectifs prioritaires : le partage d'expériences entre élu.es (visites, rencontres, transmission de documents techniques, etc.), la capitalisation des réalisations (fiches projets, vidéos, etc.), l'accompagnement des collectivités. En adhérant à Bruded à hauteur de 0.34€/habitant (soit 1 288 € pour 2024), la commune de Moréac peut bénéficier de temps d'échanges entre élus sur la dynamisation des centralités, le commerce, les mobilités, le logement, la culture, ..., en milieu rural.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 056-215601402-20240424-D2024190408-DE



Sur proposition Bureau municipal du 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à l'association BRUDED (Bretagne rurale et rururbaine pour un développement durable).

DELIBERATION REJETEE PAR :

6 voix CONTRE,
1 voix POUR,
18 ABSENTATIONS.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

